

Clôture de la 7^e réunion annuelle du réseau des mandataires

Plusieurs recommandations pour renforcer le CGC

F.A.

Libreville/Gabon

LE secrétaire général ministère des Transports et de la Logistique, Jonas Lola Mvou, a clôturé, vendredi dernier, à l'hôtel Boulevard sis aux Acaé, à Libreville, la 7^e réunion annuelle des Mandataires (RAM) du Conseil gabonais des chargeurs (CGC).

Cette rencontre était placée sur le thème : « *La CGC et la place des Mandataires dans la mise en œuvre du Plan d'orientation stratégique 2016-2020* ». Commencée le 23 novembre dernier, elle avait pour but, entre autres, d'évaluer le bilan des activités de ces professionnels et de réflé-



Photo : F.A.

Les officiels lors de la cérémonie de clôture, dont le secrétaire général du ministère des Transports et de la Logistique(C), Jonas Lola Mvou.

chir sur les voies et moyens de mise en œuvre des orientations stratégiques à l'horizon 2021. « Ces orientations s'inscrivent dans le cadre de l'exécution des orientations du Plan stratégique Gabon émergent(PSGE) du secteur des transports et de la logistique décliné par son excellence Ali Bongo Ondimba

», a déclaré la ministre en charge des Transports, Flavienne Mfoumou Ondo. Ces assises étaient axées sur quatre problématiques: L'amélioration du trafic de fret, la création d'outils d'encadrement du trafic multimodal, les programmes d'assistance et d'appui aux chargeurs et l'observatoire du transport



Photo : F.A.

Les participants posant à l'ouverture de la réunion avec le ministre en charge des Transports, Flavienne Mfoumou Ondo.

multimodal. Au sortir de ces travaux, huit recommandations ont été faites. Parmi celles-ci, l'élargissement du secteur des Transports à celui de la Logistique. Ce qui cadre effectivement avec la volonté exprimée dans le Plan d'Orientation Stratégique du CGC de mettre en place des Infrastructures d'appui

aux Chargeurs (entrepôts, hangars, aires de stationnement etc...) devant permettre la facilitation de leurs opérations d'acheminement et de stockage de leurs marchandises. A cet effet, le représentant de la Côte d'Ivoire s'est proposé de mettre le CGC en relation avec un investisseur ayant manifesté son intérêt

pour lesdits projets.

Pour cela, une cellule de veille sera mise en place, afin de recenser, évaluer et garantir la mise en œuvre desdites actions, en tenant compte des spécificités des mandataires ainsi que des potentialités des éventuels investisseurs et des partenaires de leurs régions respectives.

Autre recommandation, celle relative aux marchandises dangereuses dont l'embarquement devra avoir au préalable le quitus du CGC.

Toutes les informations relatives à ce type de marchandises devront être toutes référencées et transmises au CGC dans les délais conformément à la législation en vigueur au Gabon.